

## **Réunion du Comité Syndical du 11 décembre 2024**

**Effectif légal du conseil syndical : 64**  
**Nombre de conseillers en exercice : 64**  
**Nombre de conseillers présents : 33**  
**Nombre de conseillers représentés : 0**  
**Nombre de votants : 33**

Convoqué le 26 novembre 2024, le conseil syndical s'est réuni le 11 décembre 2024 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

### **120<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Philippe CARTAILLER  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Pierre CHASSAING  
Monsieur Alain DEAT  
Madame Catherine FROMAGE  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD  
Monsieur André MAGNOUX  
Madame Christine MANDON  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Gilles PAULET  
Madame Mina PERRIN  
Monsieur Pascal PIGOT

Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Stéphane PONCE  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur François REPOLT  
Monsieur Bruno RESSOUCHE  
Madame Valérie ROUX  
Monsieur Vincent SOULIGNAC  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Madame Nadine VALLESPI  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Pierre DESMARETS  
Monsieur Roland GRENET  
Monsieur Louis-Pierre MOREAU  
Monsieur Jean PICHON  
Monsieur Dominique SCALMANA  
Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN

## Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSES  
Monsieur Marcel ALEDO  
Monsieur Claude AUBERT  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Dominique BANNIER  
Monsieur Nicolas BEAURE  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Jean-Pierre BRENAS  
Monsieur Éric BRUN  
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Alain CHARLAT  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Madame Nathalie DOS SANTOS  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Yann GUILLEVIC  
Monsieur Sylvain KEMMOE

Monsieur Michel LACROIX  
Monsieur Jacques LARDANS  
Madame Christine LECHEVALLIER  
Madame Nathalie MARIN  
Madame Dominique MARQUIE  
Monsieur Christian MELIS  
Monsieur Cédric MEYNIER  
Madame Danielle MISIC  
Monsieur Sébastien MORIN  
Monsieur Jean-Michel ONDET  
Madame Christine PACAUD  
Monsieur Gilles PÉTEL  
Madame Anne-Marie PICARD  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Monsieur Laurent THEVENOT  
Monsieur Gilles VESCOVI  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

## **Participation mutuelle prévoyance/ Convention avec le CDG 63**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du Centre de Gestion du 15 Octobre 2024,

Vu la délibération n° 2024-37 du 24 septembre 2024 du Conseil d'administration du Centre de Gestion approuvant le choix de la commission d'appel d'offres sur l'attributaire du contrat collectif,

Vu la convention de participation « Prévoyance » signée entre le Centre de Gestion et le groupement Alternative Courtage/Territoria Mutuelle,

Par délibération du 8 novembre 2023, le conseil syndical a mandaté le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance.

Pour rappel cette participation est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Par la présente délibération, il est donc maintenant proposé d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle.

Dans ce cadre, il revient à la collectivité de fixer le montant de la participation dans le respect des textes en vigueur (le montant mensuel minimum est de 7€). Considérant qu'il est important d'aider les agents à bénéficier de la garantie prévoyance qui représente un coût assez important, il est proposé de porter ce montant à 30€.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle ;**
- **d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre le PETR du Grand Clermont et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**
- **d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,**
- **d'instituer une participation financière à hauteur de 30 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 01/01/2025,**
- **de prévoir l'inscription au budget des exercices 2025 à 2030, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le groupement Alternative Courtage /Territoria Mutuelle,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.**

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

**À Clermont-Ferrand, le jeudi 12 décembre 2024.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20241211-20241211-832-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

